

**Demande de renseignements n° 1 du GRAME à Énergir
Énergir - Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR
(R-4320-2025)**

SUJET 1

I. DEMANDE PORTANT SUR LE GSR ET [DÉCRET 1240-2025](#)

Références

i. [Décret 1240-2025](#) , p. 2

QUE soient indiquées à la Régie de l'énergie les préoccupations économiques, sociales et environnementales suivantes dont elle doit tenir compte dans toute décision concernant la détermination des caractéristiques générales des contrats d'approvisionnement en gaz de source renouvelable qu'un distributeur de gaz naturel peut conclure :

— il y aurait lieu que la Régie de l'énergie, pour maximiser les bénéfices économiques sociaux et environnementaux de l'énergie pour les québécois, tienne compte des bénéfices liés à la production locale de gaz de source renouvelable, notamment en matière de sécurité énergétique, de réduction de la dépendance aux énergies importées, du développement économique régional et de l'amélioration de la qualité de l'environnement.

ii. R-4008-2017, Étape D, [C-GRAME-138](#), p. 8

Nous avons pu constater que les prévisions pour 2025-2026 visant la cible de 5 % de GNR démontrent que plus de 53 % du GNR proviendra du territoire et que près de 46 % proviendra de contrats hors territoire :

Source du GNR	% volume
En territoire	53,160%
Hors territoire	45,652%

Note : Calculs effectués à partir des données du tableau en page 1 de la pièce, [B-0048](#), Énergir-H, document 6, dossier R-4177-2020

iii. R-4177-2020, Phase 2, [B-0048](#), Prévion d’approvisionnement et de distribution de GNR – 2023 à 2026, p. 1

PRÉVISION D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION DE GNR - 2023 À 2026

	2022-2023		2023-2024		2024-2025		2025-2026	
	Règlement		Règlement		Règlement		Règlement	
	Volumes (10 ³ m ³)	Volumes (10 ³ m ³)	Volumes (10 ³ m ³)	Volumes (10 ³ m ³)	Volumes (10 ³ m ³)	Volumes (10 ³ m ³)	Volumes (10 ³ m ³)	Volumes (10 ³ m ³)
1	Règlement							
2	Volumes de base	5 995 734	6 131 515	6 126 588	6 136 160			
3	% règlement	1%	2%	2%	5%			
4	Volumes exigibles	59 957	122 630	122 532	306 808			
5	Approvisionnement¹							
	Nombre de contrats	Volumes (10 ³ m ³)	Nombre de contrats	Volumes (10 ³ m ³)	Nombre de contrats	Volumes (10 ³ m ³)	Nombre de contrats	Volumes (10 ³ m ³)
6	Achat direct territoire	2 700	3 607	3 607	3 607			
7	Achat direct hors territoire	-	-	-	-			
8	Gaz de réseau GNR en territoire approuvé ²	7	35 300	8	39 400	8	42 900	8
9	Gaz de réseau GNR en territoire non approuvé ³	2	618	2	3 273	6	53 532	7
10	Gaz de réseau GNR hors territoire approuvé ²	5	59 019	5	59 025	5	56 645	4
11	Gaz de réseau GNR hors territoire non approuvé ³	-	-	2	18 303	4	56 923	5
12	Total volumes	14	97 637	17	123 607	23	213 607	24
13	Coûts des contrats approuvés et soumis pour approbation							
	Nombre de contrats	Coûts	Nombre de contrats	Coûts	Nombre de contrats	Coûts	Nombre de contrats	Coûts
14	Prix moyen (c/m ³)	58,58	60,49	60,43	60,27			
15	Coûts (000 \$)	14	55 611	16	63 911	16	66 078	15
16	Consommation de GNR							
	Nombre de clients	Volumes (10 ³ m ³)	Nombre de clients	Volumes (10 ³ m ³)	Nombre de clients	Volumes (10 ³ m ³)	Nombre de clients	Volumes (10 ³ m ³)
17	Achat direct territoire	111	2 700	111	3 607	111	3 607	111
18	Achat direct hors territoire	-	-	-	-	-	-	-
19	Gaz de réseau GNR	1 419	37 300	3 522	91 330	4 478	116 393	7 920
20	Total volumes vendus	1 530	40 000	3 633	94 937	4 589	120 000	8 031
21	Volumes vendus - Volumes exigibles	(19 957)	(27 694)	(2 532)	(96 808)			

¹ Les achats directs en territoire sont inclus à la ligne 14, les achats de gaz de réseau GNR en territoire sont inclus à la ligne 18 et les achats de gaz de réseau GNR hors territoire sont inclus à la ligne 20 (Énergir-H, Document 3, annexe 8).

² Contrats d'achats approuvés par la Régie.

³ Contrats d'achats nécessitant une approbation de la Régie.

iv. R-4320-2025, [B-0006](#), p.9

Premièrement, la question de la sécurité énergétique et de la réduction de la dépendance aux énergies importées revêt une importance accrue dans le contexte géopolitique actuel. Les relations avec les États-Unis connaissent des transformations significatives qui pourraient s’inscrire dans la durée. À cet égard, il convient de souligner qu’environ 80 % des volumes de GSR achetés par Énergir proviennent actuellement des États-Unis.

v. R-4008-2017, [B-0049](#), Production québécoise de gaz naturel renouvelable (GNR) : un levier pour la transition énergétique, Évaluation du potentiel technico-économique au Québec (2018-2030), préparé par la firme Deloitte, Octobre 2018, Le potentiel technico-économique est directement fonction du prix de rachat du GNR et du montant d'aide associé, p. 14

Le potentiel technico-économique est directement fonction du prix de rachat du GNR et du montant d'aide associé

Le potentiel technico-économique utilisé dans cette étude a été calculé sur la base d'un prix de rachat fixe du GNR de 15 \$/GJ. Il peut varier en fonction de facteurs externes tels qu'une variation du prix de l'électricité ou du coût des crédits des GES.

Le seuil du prix de rachat du GNR est clé dans la détermination du potentiel

technico-économique. En effet, une simple variation de quelques dollars/GJ de celui-ci résulte en la perte ou le gain de plusieurs millions de GJ de potentiel technique de GNR dans le potentiel technico-économique, passant de 51 millions de GJ à 10 \$/GJ jusqu'à 182 millions de GJ à 20 \$/GJ (Figure 9).

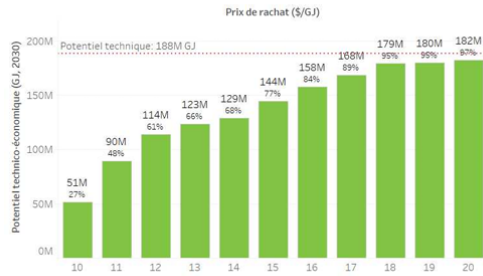
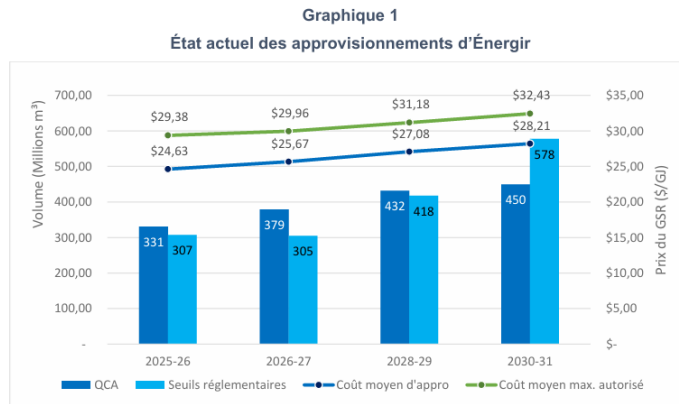


Figure 9 Évolution du potentiel technico-économique en fonction du prix de rachat (2030)

vi. R-4320-2025, [B-0006](#), Graphique 1, p. 6



vii. R-4320-2025, [B-0006](#), p. 21

Selon cette hypothèse, le tableau ci-dessous présente également quels sont les volumes restants à contractualiser pour atteindre les plafonds volumétriques associés pour les seuils de 5 %, 7 % et 10 % :

Tableau 4

QCA, coût moyen d'acquisition et volumes cumulatifs restants

	2025-2026 (5 %)	2028-2029 (7 %)	2030-2031 (10 %)
a			
QCA + Volumes en discussion (Mm ³)	357	471	516
Coût moyen (\$/GJ)	24,77	27,12	28,25
b			
Plafonds réglementaires (Mm ³)	367	546	665
Volumes restants (Mm ³) (a – b)	10	74	149

Demandes

Préambule

Le GRAME a suivi avec attention l'évolution des volumes de GSR en territoire (Réf. ii.) et constate que pour l'atteinte de la cible de 5%, les prévisions de GSR en territoire basées sur les données de 2020 (Réf. iii.) étaient bien plus favorables que celles qui se sont réalisées, lesquelles établissent que 80 % « des volumes de GSR achetés par Énergir proviennent actuellement des États-Unis » (Réf. iv.).

1.1. (Réf. iii.) Veuillez préciser les volumes de GSR achetés par Énergir en territoire et ceux hors-territoire, sous la forme d'un tableau des *Prévision d'approvisionnement et de distribution de GNR – 2025 à 2030*, tel que déposé au dossier R-4177-2020, Phase 2.

1.2. (Réf. i., ii. et iii.) Outre la modification de balise de caractéristique de prix maximal par contrat à 45 \$₂₀₂₂/GJ, veuillez énoncer les stratégies d'Énergir qui favoriseraient la maximisation des bénéfices économiques sociaux et environnementaux de l'énergie pour les québécois notamment en matière de sécurité énergétique, de réduction de la dépendance aux énergies importées, du développement économique régional et de l'amélioration de la qualité de l'environnement, donc maximiseraient l'acquisition de GSR en territoire ?

Préambule

(Réf. v. et vi.) Au dossier R-4008-2017, l'étude de l'évaluation du potentiel technico-économique démontre que le potentiel technique de production de GNR est directement fonction du prix de rachat du GNR et du montant d'aide associé aux projets de production de GNR. L'évaluation du potentiel en fonction du prix indique que pour un prix de 20 \$/GJ est associé un potentiel de 182 Mm³ de production en territoire.

1.3. (Réf. v. et vi.) Concernant le potentiel technico-économique, seriez-vous en mesure de fournir une estimation :

1.3.1. des volumes de GSR pouvant être mis en marché en territoire avec une limite de coût d'acquisition à 45 \$₂₀₂₂/GJ ? et

1.3.2. des volumes de GSR pouvant être mis en marché en territoire avec une limite de coût d'acquisition à 45 \$₂₀₂₂/GJ **d'ici 2030 ?**

1.4. (Ré. vii.) Selon le Tableau 4, les volumes restants à contractualiser pour l'atteinte des plafonds volumétriques au seuil de 10 % en 2030 est de 149 Mm³ de GSR. Selon la connaissance du marché de GSR en territoire, Énergir est-elle en mesure de préciser quel pourcentage de ce volume restant pourrait être du GSR produit en territoire ?

2. GSR : CARACTÉRISTIQUE DU COÛT MOYEN ET PRIX MAXIMAL PAR CONTRAT ([B-0006](#))

Références

i. R-4320-2025, [B-0006](#), p. 16

3.1 RETOUR SUR L'EXPÉRIENCE DU PRIX MAXIMAL AUTORISÉ PAR CONTRAT

Le PSPGNR, dans sa version actuelle, a vu le jour en juillet 2022. De façon concomitante à ce programme de subvention, Énergir a déposé à la Régie, en mars 2022, une demande afin d'établir à 45 \$₂₀₂₂/GJ le prix maximum, demande que la Régie a accueillie favorablement avec sa décision D-2023-022 rendue en février 2023. Il apparaît indéniable pour Énergir que l'effet combiné de ces deux mesures a stimulé le développement des projets de production de GSR, comme en font foi les 35 projets en franchise qui se sont prévalus des subventions offertes par le PSPGNR (35 projets au volet 1, dont 10 projets ont également bénéficié d'un volet 2, à l'exclusion des projets de Gazifère et des projets de raccordement). (Notre souligné)

ii. R-4320-2025, B-0030, Feuille MAJ tableau 1, Feuille T5 UC total, Feuille Tab15 R-4320-2025-B-0009 Caviar et Feuille T2 IC

Demandes

2.1. (Réf. i.) Outre le prix des contrats de GSR, Énergir tiendra-t-elle compte de la plus-value des UC des approvisionnements pour le choix de ses fournisseurs de GSR lors des appels d'offres ?

2.2. (Réf. i.) Pour les contrats de gré à gré, Énergir tiendra-t-elle compte de la plus-value des UC des approvisionnements pour le choix de ses fournisseurs de GSR en territoire ?

Préambule

La connaissance de l'intensité carbone et son impact sur le nombre d'UC créées, ainsi que le lien entre le nombre d'UC créées et le prix du GSR serait utile pour la comparaison des prix du GSR lors de l'approbation de nouveaux contrats de GSR. Cependant les informations fournies à la pièce B-0030 ne permettent pas de mettre en perspective l'impact de l'IC des sites de productions sur le prix du GSR. Par exemple, le Tableau 1 (Feuille MAJ tableau 1) de la pièce B-0030, apporte le détail de la relation entre les volumes de GSR injectés et les quantités d'UC créées en fonction des sites de production de GSR. Le tableau de la feuille (T5 UC total) de la pièce B-0030 indique les volumes contractés par site de production et l'estimation des UC des achats futurs totaux de 2026 à 2031. La feuille (Tab15 R-4320-2025-B-0009 Caviar) de la pièce B-0030 identifie les IC en fonction des sites de production entre avril 2027 et juillet 2031.

2.3. (Réf. ii.) Veuillez produire un tableau reflétant la correspondance entre le prix du GSR et l'IC en fonction des sites de production de GSR.

2.4. (Réf. ii.) La Feuille T2 IC de la pièce B-0030 présente des valeurs de l'IC de 20, 35 et 40 en fonction des sites de production. Veuillez fournir un tableau représentatif de la fourchette de prix des coûts de production en fonction du nombre d'UC pour un volume de GSR équivalent et de l'IC des contrats de GSR acquis par Énergir. Pour le nombre d'UC par volume de GSR équivalent, Énergir pourrait choisir le volume de GSR qui lui convient, permettant une comparaison utile. Pour le prix, le GRAME suggère de retenir des moyennes de prix pour les IC correspondantes.

IC	UC	Prix
20		
35		
40		